

DÉROGATION MINEURE

166, boulevard Louis-Philippe-Picard

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 14 juillet 2026 au parc Jean-Claude-Crevier situé au 232, rue Bertrand à Repentigny ou en cas de pluie, à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard de l'immeuble situé au 166, boulevard Louis-Philippe-Picard à Repentigny, portant le numéro de lot 6 287 867, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 11 juin 2026.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal, à usage d'habitation multifamiliale de 104 logements :

- Réduire le nombre de cases de stationnement à 101 unités alors que le règlement exige 119 cases minimum;
- Augmenter la hauteur du transformateur électrique à 2,8 m alors que le règlement permet une hauteur d'un transformateur électrique jusqu'à 1,5 m maximum;

sur l'immeuble situé au 166, boulevard Louis-Philippe-Picard, portant le numéro de lot 6 287 867.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 23^e jour du mois de juin 2026.

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers, avocat